

## COMMENT PRÉVENIR LES PROBLÈMES?

Si vous détenez une double citoyenneté ou si vous envisagez d'en faire la demande, vous pouvez réduire les risques et les problèmes auxquels vous et votre famille pourriez être exposés en vous informant des conséquences de la double citoyenneté et en prenant les mesures suivantes :

- **Renseignez vous sur votre statut de citoyen.** Obtenez l'information requise auprès des autorités compétentes des pays dans lesquels vous êtes susceptible d'être un ressortissant. Assurez-vous aussi de communiquer avec Citoyenneté et Immigration Canada ou les bureaux du gouvernement canadien les plus proches. Le personnel canadien sera heureux de vous fournir l'information requise ou de vous indiquer où vous pourriez l'obtenir.
- Avant de demander la citoyenneté canadienne, **déterminez si la double citoyenneté entraînera pour vous des difficultés**, si le pays dont vous êtes le citoyen reconnaît la double nationalité et si vous pouvez conserver la citoyenneté du pays dont vous êtes le citoyen.

## Double citoyenneté et enlèvements d'enfants

Les enlèvements internationaux d'enfants surviennent souvent dans des familles ayant la double citoyenneté. Si le parent ravisseur voyage avec son second passeport, les autorités canadiennes seront probablement dans l'impossibilité d'éviter l'enlèvement. En effet, le gouvernement du Canada ne peut pas empêcher un autre pays de délivrer un passeport à des parents ou à des enfants canadiens qui sont aussi ressortissants de ce pays.

Vous (ou votre avocat) pouvez toutefois demander à la mission diplomatique ou consulaire de l'autre pays de ne pas fournir de services de passeport à votre enfant. Vous devez pour ce faire présenter une demande écrite, ainsi qu'une copie certifiée de toute ordonnance d'un tribunal établissant les modalités de la garde de votre enfant ou de ses déplacements à l'étranger. Avisez la mission diplomatique ou consulaire du pays que vous avez également fait parvenir une copie de votre demande aux Services consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada à Ottawa.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la publication *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents* à l'adresse [www.voyage.gc.ca](http://www.voyage.gc.ca).